Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 135 (1990)
Heft: 11

Artikel: La Revue Militaire Suisse en 1950 : au sommaire de la RMS 11/1950
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345045

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Revue Militaire Suisse en 1950

Au sommaire de la RMS 11/1950

La question des blindés

- *Préambule d'orientation générale, colonel Nicolas.*
- *Le problème de l'arme blindée et son introduction dans l'armée suisse, colonel divisionnaire Muralt.*
- *Le problème de l'acquisition de chars blindés, colonel EMG Kuenzi.*
- *Contribution à la discussion sur le tonnage des chars, lt-colonel Fruhstorfer.*

Maurice de Saxe, *major Reisser.*
Revue de la presse.
Bulletin bibliographique, *capitaine Scheurer.*

Lu dans le fascicule de novembre 1950

(...) La question financière représente justement le point crucial de tout le problème de notre équipement militaire. En effet, alors que le principe du renforcement de notre armée jouit d'un préjugé favorable et ne paraît point devoir susciter d'opposition majeure, l'ampleur inaccoutumée de la facture n'en impressionne pas moins grandement notre peuple. Nombre de citoyens – même parmi les mieux intentionnés – se demandent avec anxiété si toutes les dépenses que l'on va engager se justifient à 100% et si tous les engins que les militaires réclament sont véritablement indispensables à notre défense nationale. La question de l'acquisition d'un parc de blindés constitue particulièrement, à cause du prix, celle qui déchaîne la controverse maximum.

Cela provient en outre beaucoup du fait que pendant fort longtemps – à l'instar du renard de la fable qui déclare dédaigneusement trop verts les raisins qu'il ne peut atteindre – on prôna, par tous les artifices de la propagande, que notre terrain ne se prêtait aucunement à l'engagement des blindés. Notre armée pouvait sans dommage s'en priver.

A la vérité, cette argumentation fallacieuse ne servait surtout qu'à masquer nos embarras financiers. La preuve nous en est fournie par l'illogisme que nous affichions par ailleurs lorsque nous ne cessions de craindre dans les mêmes terrains la ruée des mécaniques adverses et lorsque nous réclamions à cor et à cri, constamment, le perfectionnement de notre défense antichars. Nous esquivions habilement les objections en prétendant – toujours pour des raisons essentiellement budgétaires – que notre riposte s'effectuait à bien meilleur

compte au moyen de canons légers (le canon d'infanterie, puis supplémentairement, l'arquebuse).

Ce raisonnement ne péchait point du reste par entière fausseté. Techniquement, le canon d'infanterie, conçu pour croiser le fer avec les blindés dès la distance de 1000 m, surclassait effectivement en portée ou en calibre – et souvent dans ces deux domaines à la fois – toutes les armes des chars de l'époque. Cependant, en ne considérant que cet avantage, nous faisions abstraction déjà des profits qu'assurent aux mécanisés leur mobilité et leur blindage. L'affirmation par laquelle nous prétendions compenser cette supériorité par une meilleure utilisation du terrain ne représente, en toute honnêteté, qu'un expédient. Déjà contestable à l'époque, elle est devenue carrément dangereuse aujourd'hui.

Car, depuis lors, la technique guerrière a progressé à pas de géant. Elle a singulièrement développé les performances des chars. Devenus plus rapides, plus résistants aux pannes et à l'usure, possédant des rayons de mouvement beaucoup plus étendus, ils franchissent par surcroît des obstacles qui les arrêtaient pile naguère.

Leur carapace s'est épaissie au point qu'elle leur accorde maintenant le loisir «d'encaisser» impunément des coups (en particulier ceux des armes légères antichars) qui les eussent démantibulés autrefois.

(...)

PRÉCISION SUISSE
HAUT NIVEAU DE FIABILITÉ ET DE SÉCURITÉ
Une conception d'avant-garde des fusées de mortier

Fusées:
Conception et production de fusées de mortier et d'artillerie de haut niveau technique.

F 967:
Fusée mécanique à fonctions instantanée ou retard.
- Pas d'énergie stockée.
- Très haut niveau de sécurité.

F 975:
Fusée électrique à fonctions instantanée ou retard.
Fonction retard:
Conception assurant la mise à feu après perforation d'une fortification en béton armé, jusqu'à une épaisseur de 10 cm.
Fonction instantanée:
- Fusée ultra-rapide assurant une grande efficacité.
- Détecteur d'impact multi-directionnel et de grande sensibilité.

Dispositifs de sécurité et d'armage
pour fusées et missiles.

Travaux R+D à la demande
pour produits bien spécifiques dans les domaines, fonction, armage, sécurité.

Tavaro sa
Division Défense
CH-1211 Genève 13
Tél: (022) 458 831 Fax: (022) 454 763
Tlx: (022) 415 806